

COMPRENDRE LES FORMULES DE LICENCES



- **LES 3 TYPES DE PRATIQUE :**

VELO BALADE :

Cette formule pour une pratique douce et familiale permet aux licenciés de participer aux évènements FFCT et de bénéficier de l'assurance. **Le certificat médical n'est pas nécessaire.** Cependant il est important de consulter régulièrement son médecin, de suivre ses préconisations et de respecter les conseils sur les cotations de difficulté des circuits.

Cette formule invite les licenciés à accéder aux parcours vert et bleu lors des randonnées FFCT. Cette cotation reste une valeur indicative. **Chacun est libre du choix de ses circuits selon sa propre capacité et en assume la responsabilité.**

VELO RANDO :

Idéale pour une pratique régulière du cyclotourisme, cette formule convient aux licenciés qui ont l'habitude de rouler sur toutes distances. Elle donne accès à toutes les manifestations fédérales.

Le certificat médical de non contre-indication est obligatoire lors de l'affiliation, et à renouveler tous les 5 ans.

Durant les 4 années intermédiaires, le licencié assume seul les réponses à l'auto-questionnaire de santé QS-Sport (confidentiel qu'il doit conserver), et doit cocher une case sur le bulletin d'inscription du club attestant qu'il a répondu NON à toutes les questions.

S'il répond OUI à l'une des questions, le CMNCI doit être obligatoirement fourni.

VELO SPORT :

Cette formule identique à la formule Vélo Rando, ajoute la possibilité de participer, en plus des évènements cyclotouristes, à des cyclo-sportives (donc hors FFCT).

Le certificat médical de non contre-indication est obligatoire lors de l'affiliation, et à renouveler tous les 3 ans.

- **LES FORMULES D'ASSURANCE :**

PETIT-BRAQUET :

Garanties Responsabilité civile - Recours et Défense pénale + Accident corporel - Assurance rapatriement - Dommages au casque - Dommages cardio-fréquence-mètre à fonction unique.

Garanties en cas de décès AVC/ACV (capitaux différents en fonction ou non d'un test à l'effort de moins de 2 ans).

GRAND-BRAQUET :

Garanties Responsabilité civile - Recours et Défense pénale - Accident corporel - Assurance rapatriement - Dommages au casque - Dommages cardio-fréquence-mètre à fonction unique + Dommages au vélo – Dommages aux équipements vestimentaires – Dommages au GPS (smartphones exclus).

Garanties en cas de décès AVC/ACV (capitaux différents en fonction ou non d'un test à l'effort de moins de 2 ans).

AK2021, source FFCT

EN RESUME

Pour les adhérents qui renouvellent leur licence VELO-RANDO, il faut remplir et renvoyer au secrétaire du club la fiche d'inscription (1), la partie détachable remplie p4/4 de la notice d'info AXA (2), l'attestation sur l'honneur (3) et conserver le questionnaire QS-Sport (4).

Pour les ceux qui renouvellent leur licence VELO-BALADE, il suffit de remplir et renvoyer au secrétaire la fiche d'inscription (1), la partie détachable remplie p4/4 de la notice d'info AXA (2).

Le nouvel adhérent peut prendre le type de pratique adapté à son choix, soit VELO-BALADE sans CMNCI ou VELO-RANDO ou VELO-SPORT avec un CMNCI de moins de 12 mois, en souscrivant à l'assurance de son choix soit petit ou grand braquet (cf. garanties ci-dessus).

Pour cette saison 2021, le club offre l'assurance Petit-Braquet (16,5 euros) et participe à la même somme de l'assurance Grand-Braquet.

Adresse mail pour tout envoi : alain.kieffer@cycloclubclaix.org